

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Audience correctionnelle de BLA: le Ministère public requiert 5 ans de prison ferme

À la faveur des débats hier au palais de justice de Libreville, le Maître des poursuites a requis 5 ans de prison ferme et une amende de 5 millions de francs à l'encontre de Brice Laccruche Alihanga. Le Ministère public insistant surtout sur le fait que l'accusé a menti sur l'identité de son géniteur. Une peine que la partie défenderesse souhaite cependant voir assortie d'un sursis.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

C'EST hier que l'ancien directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga (BLA), était face à la justice gabonaise relativement au délit de faux et usage de faux pour lequel il est poursuivi au correctionnel. Le dossier ayant été renvoyé auprès de cette juridiction – au sortir d'échecs successifs de ses avocats à la Cour d'appel et à la Cour de cassation, le 22 septembre dernier –, de sorte qu'il soit enfin examiné dans le fond pour faux et usage de faux.

À la lumière des arguties, BLA était poursuivi pour l'usage présumé de moyens frauduleux dans le cadre de l'établissement de documents administratifs qui lui ont permis d'obtenir facilement la nationalité gabonaise. Aussi, lors des débats qui ont eu lieu, hier au palais de justice de Libreville, le Ministère public a-t-il requis la peine maximale prévue pour ce type de délit dans le Code pénal gabonais. À savoir 5 ans de prison ferme et une amende de 5 millions de francs à l'encontre du prévenu. Non pas pour avoir usurpé la nationalité gabonaise,



Brice Laccruche Alihanga sera fixé sur son sort vendredi prochain.

mais surtout pour avoir menti sur l'identité de son géniteur. En réaction, les avocats de Brice Laccruche Alihanga ont demandé à la Cour que la peine requise par le Ministère public soit toutefois assortie d'un sursis. Aussi, la partie défenderesse va-t-elle

être fixée vendredi 29 octobre prochain, date annoncée aux deux parties dans le cadre du rendu du verdict. C'est-à-dire dans deux jours.

Il faut rappeler que cette audience se tient après la confirmation du rejet par la Cour de

cassation des exceptions soulevées par les avocats de BLA dans cette affaire liée à l'usage présumé de moyens frauduleux pour l'établissement de documents administratifs. Dans cette affaire, le Ministère public a reconnu que BLA est Gabonais, et ce depuis

l'âge de 4 ans, comme l'a toujours soutenu l'un de ses avocats, Me Jean-Paul Moubembe. Rappelant qu'en la matière, la loi fait d'un enfant mineur, dont les parents ont acquis la nationalité, un citoyen gabonais à part entière. De ce fait, il n'y a pas de doute, a précisé le Ministère public. Mais les griefs à l'encontre de l'ancien DC résident davantage dans les manœuvres mises en branle par ce dernier pour dissimuler l'identité de son géniteur, en établissant ses pièces d'état civil. Notamment son certificat de nationalité acquis en 2004 et son acte de naissance en 2010. Le demandeur avait fait savoir à cette époque que son père biologique était M. Laccruche Alihanga. Ce qui n'est pas vrai. Et cela lui a permis d'acquérir de manière frauduleuse les documents d'état civil, a fait remarquer le Ministère public. Toute chose qui l'a motivé à recommander à la Cour de condamner l'accusé à la peine maximale pour ce type de délit de fraude.

Contrepoint

Me Jean-Paul Moubembe: "Mon client a reconnu les faits à lui imputés"

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Au terme du procès de Brice Laccruche Alihanga (BLA) à la faveur de l'audience au correctionnel, qui s'est tenue hier au Palais de justice de Libreville, et après les réquisitions formulées par le Ministère public – qui a requis 5 ans d'emprisonnement ferme

et 5 millions d'amende contre le prévenu –, l'un des avocats de la défense, en l'occurrence Me Jean-Paul Moubembe, a invité la Cour à faire en sorte que cette peine soit assortie d'un sursis. L'avocat a dit attendre la décision de la Cour qui devrait se prononcer à cet effet ce vendredi. D'autant que Me Jean-Paul Moubembe confie avoir entièrement confiance en la justice gabonaise. Pour l'instant, l'avocat estime ne

pas vouloir faire un quelconque commentaire sur l'affaire. Car, relève-t-il au sortir des débats, alors que nous souhaitons lui arracher quelques confidences: "Nous n'avons aucun commentaire à faire pour l'instant. Attendons simplement le verdict de vendredi prochain". Sans trop vouloir se laisser aller à la parole avant le jour tant attendu, Me Moubembe indique cependant que son client a recon-

nu les faits à lui imputés. D'autant que dans une sorte de mea culpa, l'ancien directeur de cabinet du président de la République a avoué, à la barre, qu'il a effectivement affabulé relativement à la véritable identité de son géniteur. Cette franchise de dernière minute de l'accusé pourrait-elle éventuellement influencer sur le cours des choses au tribunal correctionnel de Libreville? Attendons voir!